

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TESSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 063-747/15/CC

■ Approbation de la création d'une opération pour la modernisation et l'augmentation de capacité de la station de potabilisation des Giraudets aux Pennes-Mirabeau.

DEASV 15/11286/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le centre de production d'eau potable des Giraudets est composé de trois usines dénommées :

- Station Accelator construite en 1952 (pour une capacité de 110 l/s) ;
- Station Pulsator construite en 1961 (pour une capacité de 130 l/s) ;
- Station Densadeg construite en 1991 (pour une capacité de 550 l/s).

La capacité nominale théorique du centre de production est de 790 l/s. Il alimente principalement des communes de Marseille Provence Métropole, le Rove, Ensues-la-Redonne, Marignane, Carry-le-Rouet, Gignac-la-Nerthe, Châteauneuf-les-Martigues, Sausset-les-Pins, Saint-Victoret, mais également les communes de Martigues, Vitrolles et les Pennes-Mirabeau.

Chaque station dispose de ses propres équipements, mais il existe une filière commune aux stations Accelator et Pulsator qui a été réhabilitée en 1991 (coagulation, décantation et instrumentation).

Ces stations, dites de rive droite (du canal de Marseille), présentent un certain nombre de problèmes :

- le génie civil des stations (béton et acier) ainsi que les parties hydrauliques intérieures des ouvrages sont vieillissants, fragiles et très dégradés ;
- la conception des filières et les automatismes sont très anciens ;
- le réglage des consignes d'exploitation est manuel ;
- le chlore sous forme de « javel » est encore utilisé dans le process. Il doit être remplacé par du chlore gazeux à partir d'un local dédié et sécurisé ;
- une aire de dépotage du chlorure ferrique doit être construite pour être conforme à la réglementation ;
- des équipements de sécurité, tels que détecteurs d'hydrocarbures ou matériel de manutention font défaut ;
- lors des opérations de lavage des filtres, l'eau brute livrée est renvoyée au milieu récepteur sans traitement. Les normes actuelles imposent un traitement de ces eaux avant rejet.

Par ailleurs, le diagnostic process a montré que le centre de production est souvent limité en terme de capacité et nécessite de ce fait une augmentation de cette dernière. Dans la perspective, en cours d'évaluation de la suppression de l'usine de Valtrède à Châteauneuf-les-Martigues, une augmentation de la capacité de l'usine des Giraudets est également à anticiper.

Ainsi, au regard de la sécurité de production et de l'adaptation de la station « les Giraudets » aux besoins futurs, il est nécessaire de remplacer les filières obsolètes et vétustes par des procédés modernes de potabilisation et d'augmenter la capacité globale de production de l'usine.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 10,2 millions d'euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de remplacer les filières de potabilisation obsolètes de l'usine de production d'eau potable des Giraudets ;
- Qu'il est nécessaire d'augmenter la capacité globale de production de l'usine des Giraudets afin de répondre à la demande future.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération DEA 15-40 pour la modernisation et l'extension de la station de potabilisation des Giraudets – commune des Pennes-Mirabeau, d'un montant de 10,2 millions d'euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau : Sous-Politique F150 - Natures 2031, 2313 et 2315

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 90 000 euros HT
Année 2016 : 200 000 euros HT
Année 2017 : 280 000 euros HT
Année 2018 : 800 000 euros HT
Année 2019 : 7 500 000 euros HT
Année 2020 : 1 330 000 euros HT

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Roland GIBERTI

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER